



ProFOTO

Ce projet est financé par

PROMOTION DES DROITS
FONDAMENTAUX DES DÉTENUS ET
APPLICATION DES INSTRUMENTS
JURIDIQUES DE PRÉVENTION DE LA
TORTURE AU MALI

L'ASSOCIATION



Avocats Sans Frontières France (ASF France) est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour objet :

- **De contribuer à l'application effective des Droits de l'Homme**, universellement reconnus, conformément à la motion du 24 janvier 1992, votée par la Conférence Internationale des Barreaux de traditions juridiques communes.
- D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration **ou la restauration de l'Etat de Droit**, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective.
- **D'agir pour la prévention et contre l'impunité des agressions** de toute nature notamment les meurtres, disparitions forcées, tortures, menaces, harcèlement, emprisonnement, **dont sont victimes des avocats** en raison de leur activité professionnelle.

A cet effet, ASF France use de tous les moyens qui sont à sa disposition et peut saisir toute institution nationale ou internationale, juridictionnelle ou non juridictionnelle, et intervenir devant elles, y compris à travers la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.

ASF France travaille au Mali depuis 2008. Nos projets déployés au Mali l'ont toujours été en partenariat avec ASF Mali, association sœur et dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit et donc de la justice formelle. JUGE se nourrit de l'expérience des projets menés par nos deux organisations, notamment la formation des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme au Mali. ASF France a aussi déployé des actions en faveur du respect des droits des personnes privées de liberté. Ainsi, ces actions ont permis de révéler les besoins structurels de renforcement de compétences de tous les acteurs de la chaîne pénale et les effets pervers induits par l'absence d'assistance judiciaire.

LE CONTEXTE

Le Mali fait face depuis deux décennies à des conflits qui ont causé des centaines de milliers de victimes, parmi lesquelles les prisonniers et les suspects sont particulièrement touchés. En 2012 le pays a connu une crise multidimensionnelle sans précédent. Dans ce contexte, aussi perturbé que complexe, le Mali est devenu un lieu où la loi du plus fort a trop souvent remplacé l'Etat de droit : intégrité menacée, coup d'Etat militaire et violations graves des droits de l'Homme, parmi lesquelles il convient de citer la torture et la peine de mort.

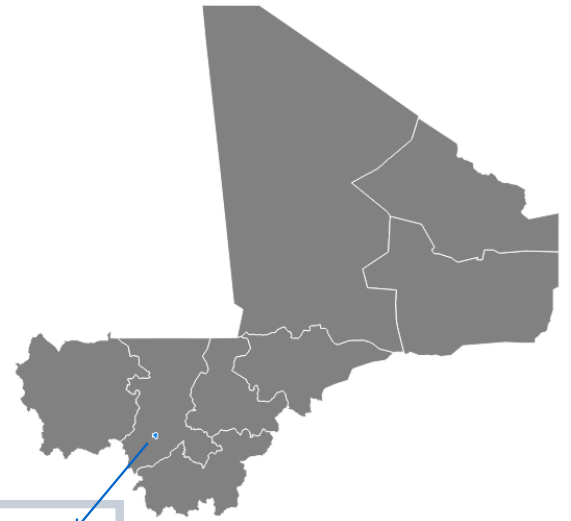
Concernant le système pénitentiaire malien, il est confronté à de nombreux défis : surpopulation carcérale, absence de séparation catégorielle des détenus, imperfection des dispositifs sécuritaires, insuffisante formation du personnel, déficit de contrôle de la durée et des conditions de détention des personnes privées de liberté et inefficacité de la politique de réinsertion. Cette situation est propice au développement de comportements inadaptés au détriment des détenus, alors même que les 59 centres pénitentiaires au Mali connaissent une dégradation quasi constante, accentuée par la crise multidimensionnelle qui perdure depuis 2012.



En amont, les forces de police et de gendarmerie sont aussi confrontées à un manque drastique de moyens et à un déficit de formation pouvant conduire dans certains cas à des actes de tortures et des mauvais traitements infligés aux personnes suspectées. Celles-ci se retrouvent privées de liberté bien souvent au-delà des délais légaux, dans des conditions indignes, alors même que la “religion de l’aveu” peut conduire à des pratiques condamnables.

Cette situation a été aussi soulevée lors de la visite au Mali du Sous-Comité pour la Prévention de la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 2014. Suite au rapport publié, la CNDH est chargée de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l’issue de la visite et elle concentre ses efforts sur la prévention de la torture.

LA RÉGION D'INTERVENTION



Le projet ProFOTO va être mis en œuvre dans la région de **Bamako**.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

ProFOTO a été conçu avec l'**objectif général** de contribuer à la prévention des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants afin d'améliorer l'Etat de droit au Mali.

L'**objectif spécifique** consiste en la promotion d'une meilleure connaissance et application des dispositifs de prévention de la torture par le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale et le plaidoyer pour la prévention de la torture dans les lieux de privation de liberté.



LES RÉSULTATS ATTENDUS

La logique d'intervention de ProFOTO vise à atteindre des changements précis en termes de comportement pour lutter contre l'impunité de cas de torture, traitements inhumains et dégradants. Les résultats attendus sont :

- Les acteurs de la chaîne pénale, les agents des forces de l'ordre et le personnel pénitentiaire ont renforcé leurs connaissances juridiques et leurs capacités en matière de prévention des actes de tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Des actions de plaidoyer incitant l'Etat malien à remplir ses obligations concernant la prévention de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont été mises en œuvre.
- Les capacités techniques du mécanisme national de prévention de la torture ont été renforcées.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

Nous considérons que le contrôle systématique des lieux privés de liberté et la formation des acteurs de justice constituent des moyens efficaces pour obtenir du Mali le respect de ses engagements internationaux, et notamment, la Convention des Nations unies contre la torture et de son protocole facultatif, ratifiés respectivement le 26 février 1999 et le 12 mai 2005. Ainsi afin d'atteindre les résultats susmentionnés, les activités suivantes seront mises en place :

Résultat 1 :

- **Formation des agents des forces de l'ordre et du personnel pénitentiaire** afin de prévenir tout acte de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- **Formation des acteurs de la chaîne pénale** afin d'éliminer les actes de torture et de mauvais traitements et de lutter contre la surpopulation carcérale, conformément aux mécanismes internationaux, régionaux et nationaux.

Résultat 2 :

- **Actions de plaidoyer** à destination des autorités politiques, des conseillers techniques et des cadres des départements clés afin d'inciter l'Etat malien à remplir ses obligations en matière la prévention de la torture.

Des rencontres seront organisées avec les décideurs politiques du Ministère de la Justice, de la Sécurité et de la Protection civile, des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale.

Une table ronde réunira les conseillers techniques et cadres des départements clés avec les porteurs du projet

Résultat 3 :

- **Renforcement de capacités** des membres de la CNDH sur la réalisation de visites dans les lieux de détention, la torture et les techniques d'enquête et de reporting.

LES BÉNÉFICIAIRES

ProFOTO cible les différents groupes concernés dans la lutte contre la torture au Mali. Précisément les groupes ciblés sont :

- **Agents des forces de l'ordre et du personnel pénitentiaire**
- **Acteurs de la chaîne pénale (officiers de police judiciaire, personnel pénitentiaire, magistrats et avocats)**
- **Membres de la CNDH**
- **Conseillers techniques et cadres des départements clés du Ministère de la Justice, du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale**

LA DURÉE DU PROJET

Le projet a vocation à être mis en œuvre sur une période de départ de 8 mois, du 1er mai 2020 au 31 décembre 2020.

LES PARTENAIRES

Avocats Sans Frontières France travaille toujours en partenariat avec des organisations maliennes pour la mise en œuvre des projets. **La Commission Nationale de Droits de l'Homme (CNDH)** et **Avocats Sans Frontières Mali** seront étroitement associés à la mise en œuvre de ProFOTO et ont été choisis en raison de leur rôle clé dans la lutte contre la torture au Mali et la lutte contre l'impunité pour les cas de torture. La CNDH est l'institution nationale des droits de l'Homme et le Mécanisme National de Prévention (MNP) de la torture au Mali. La participation d'ASF Mali est également primordiale en tant que co-facilitateur des formations et connaissances profondes du contexte judiciaire malien.



LE BUDGET

Budget total : 41 054 USD

LES CONTACTS

Christophe VINCENT

Chargé de Projets
Avocats Sans Frontières France

Fousseyni MAIGA

Chef de Projet ProFOTO
Avocats Sans Frontières France

coordination@avocatssansfrontieres-france.org

profoto@avocatssansfrontieres-france.org



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

E-MAIL :

coordination@avocatssansfrontieres-france.org

SITE INTERNET :

www.avocatssansfrontieres-france.org

SUIVEZ NOUS SUR : @ASFFRANCE



Ce projet est financé par :



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT